

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Un concept cohérent pour la zone Chauderon – Terreaux – Bel-Air :
créons un lieu de passage et de séjour attractif, écologique et accueillant !

Initiant-e(-s) : franziska meinherz

La zone Chauderon – Terreaux a été le parent pauvre de l'aménagement urbanistique lausannois à la fois pour ce qui concerne son aménagement pour les mobilités actives (vélo, piéton-ne-x-s), et la qualité de son espace public, comme en témoignent le postulat POS21/024 qui soulève le caractère central de la place Chauderon, la question écrite Q20/015 qui pointe le manque d'animation socioculturelle de cet espace, et le postulat POS17/015 et l'initiative INT15/058, qui demandaient davantage d'aménagements pour les mobilités actives.

De manière ponctuelle, la municipalité a déjà répondu à ces initiatives, notamment en aménageant des bandes cyclables sur le pont Chauderon. Or, il est grand temps de sortir de cette logique d'améliorations ponctuels par opportunité, et de songer à un concept d'aménagement et d'utilisation cohérent pour la zone Chauderon – Terreaux – Bel-Air.

La fermeture au trafic motorisé individuel des places Chauderon et Bel-Air et des routes des Terreaux et du Grand Pont découle logiquement de la fermeture du Grand Pont au trafic motorisé individuel. Les travaux actuellement en cours sur le Grand Pont ont effectivement démontré qu'une fermeture de cette zone au trafic motorisé individuel n'a pas eu des conséquences graves sur la fluidité du trafic individuel motorisé en ville. Dès lors, il s'agit de proposer un concept pour l'aménagement et l'utilisation de ces espaces qui donne à la population lausannoise une perspective pour ce que deviendra la zone Chauderon – Terreaux – Bel-Air suite à la réouverture du Grand Pont aux transports publics et aux mobilités actives à la fin des travaux actuellement en cours.

Les travaux actuellement en cours constituent une chance pour inviter la population à participer à l'élaboration d'un concept de réaménagement en mettant en place une démarche participative. C'est en raison des travaux et des déviations de trafic qui ont vidé cet espace des voitures qui y passent habituellement que la population peut devenir consciente de l'étendue de l'espace à disposition, et s'imaginer les usages qu'elle en souhaite faire et les aménagements qu'elle y aimerait voir réalisés. Ce processus peut être accompagné et facilité par des expériences et actions sur place auxquelles la population est invitée à participer.

Ainsi, un concept de réaménagement peut être développé de manière participative, qui fasse usage de la largeur de l'espace routier actuel pour proposer une multitude d'usages :

- des usages de passage, notamment en lien avec le développement du réseau BHNS (bus à haut niveau de service) prévu pour cet axe, ainsi qu'avec l'extension des aménagements pour les cyclistes ;
- des usages d'écologie urbaine, notamment en renforçant l'arborisation de l'axe Chauderon – Terreaux – Bel-Air, pour lutter ainsi contre l'effet îlot de chaleur et contre la pollution atmosphérique ;
- des usages de séjour et d'animation : Dans sa réponse à la question écrite Q20/015 posée par Céline Misiego, la municipalité affirme qu'en raison de la largeur de l'espace routier et des besoins de sécurité routière qui en découlent, il n'est pas possible d'organiser des manifestations sur la place Chauderon, et que de toute manière, toujours en raison de l'étendue de l'espace routier, seulement un côté de la place peut être utilisé comme lieu de séjour et d'animation ponctuelle. La fermeture de la zone Chauderon – Terreaux – Bel-Air au

Conseil communal de Lausanne

trafic individuel motorisé enlèvera ces contraintes et offrira ainsi la possibilité à la municipalité de proposer un projet d'aménagement qui puisse accueillir des manifestations, des lieux de jeu et d'échange, et des espaces de repos et séjour. En plus, tout en gardant en tête les usages de passage susmentionnés, il sera possible de connecter les deux côtés de la place Chauderon et de la rue des Terreaux en facilitant le passage des piéton-ne-x-s. Un tel aménagement créera une véritable place centrale, reliera les restaurants et commerces situés des deux côtés de la place Chauderon et de la rue des Terreaux, et les intégrera dans la zone piétonne du centre-ville de Lausanne autour de la place du 14 juin qui donne sur la place de Bel-Air et sur le Grand Pont.

Ainsi, un tel réaménagement de la zone Chauderon - Terreaux- Bel-Air augmentera sans aucun doute significativement l'attractivité du centre-ville de Lausanne, tout au bénéfice des commerces du centre-ville, durement touchés par la crise liée à la pandémie du Covid-19. Il accompagnera également le développement des réseaux BHNS et cyclable, favorisant ainsi la fluidité des passages par le centre-ville. Finalement, un tel réaménagement est un pas sur le chemin de la mise en pratique du Plan Climat lausannois, qui prévoit une augmentation de la part modale du vélo et des transports publics, et l'augmentation de 50 % de la surface de feuilles d'arbre.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité

1. de fermer la place Chauderon, la rue des Terreaux, la place Bel-Air et la rue du Grand Pont au trafic motorisé individuel.
2. d'inviter la population à participer à l'élaboration du concept d'aménagement en faisant usage du fait que l'espace soit fermé au trafic motorisé individuel.
3. d'aménager l'espace comprenant les places Chauderon et Bel-Air et les rues des Terreaux et du Grand Pont d'une manière qui permette le passage fluide des transports publics et des mobilités actives, tout en offrant une belle qualité de séjour et d'espace public et des traversées facilitées pour les piéton-ne-x-s.
4. d'arboriser de manière extensive les places Chauderon et Bel-Air et les rues des Terreaux et du Grand Pont, afin d'améliorer la qualité de l'espace public et lutter contre les îlots de chaleur.
5. d'élaborer un plan d'utilisation des espaces publics des places Chauderon et Bel-Air et des rues des Terreaux et du Grand Pont qui trouve un équilibre entre usages spontanées proposées par la population, manifestations, et marchés.
6. de mettre des limites claires aux usages commerciaux des espaces publics des places Chauderon et Bel-Air et des rues des Terreaux et du Grand Pont (terrasses etc. de cafés, restaurants etc. qui imposent une consommation) afin d'offrir des lieux de séjour, repos et jeu à toute la population.

Lausanne, le 2 mai 2022

Signataire(s) :

Franziska Meinherz



Valérie d'Acremont



Johann Dupuis



Sara Gnoni

Céline Misiego



Ariane Morin



Sagr Kajunay
K. Sauri